

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 NOVEMBRE 2024

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue par le conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion le 4 novembre 2024 à 19 h, au lieu ordinaire, conformément à la *Loi sur les cités et villes*.

Présences :

Les conseillères M^{mes} Karine Lechasseur et Diane Morin ainsi que les conseillers MM. François Séguin, Gabriel Parent et Paul M. Normand formant le quorum du conseil sous la présidence du maire M. Guy Pilon.

Présence par visioconférence :

La conseillère M^{me} Jasmine Sharma.

Absences :

Les conseillers M. Luc Marsan et Paul Dumoulin.

Sont également présents :

Le directeur général M. Olivier Van Neste et la greffière M^{me} Zoë Lafrance agissant à titre de secrétaire de l'assemblée.

Minute de réflexion

24-11-0843 Ordre du jour

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion du 4 novembre 2024 soit et il est, par les présentes, adopté en y retirant le point suivant :

- 11.2 Entente de développement culturel pour les années 2025 à 2027 /
Ministère de la Culture et des Communications / Autorisation de signature

et en y interchangeant l'ordre des points 16.4 et 16.5 afin qu'ils se lisent plutôt comme suit :

- 16.4 Usage conditionnel / 25, rue Saint-Michel / Construction d'un bâtiment résidentiel de trois étages (18 unités de logement abordable) / Lots 2 659 892, 2 659 893, 2 659 894, 2 659 889, 1 675 491, 1 675 497, 2 659 890, 2 659 891 et 6 444 014 / Zone P1-255 / CCU n° 24-10-0112
- 16.5 PIIA / 25, rue Saint-Michel / Construction d'un bâtiment résidentiel de trois étages (18 unités de logement abordable) / Lots 2 659 892, 2 659 893, 2 659 894, 2 659 889, 1 675 491, 1 675 497, 2 659 890, 2 659 891 et 6 444 014 / Zone P1-255 / CCU n° 24-10-0111

« ADOPTÉE »

24-11-0844 Présentation / Projet de construction d'un bâtiment résidentiel de trois étages (18 unités de logement abordable) / 25, rue saint-Michel /

Le directeur général M. Olivier Van Neste a fait une présentation sur le projet de construction d'un bâtiment résidentiel de trois étages comportant 18 unités de logement abordable sur la propriété composée lots 2 659 892, 2 659 893, 2 659 894, 2 659 889, 1 675 491, 1 675 497, 2 659 890, 2 659 891 et 6 444 014 située au 25, rue saint-Michel.

24-11-0845 Période de questions

Les personnes présentes ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du conseil.

24-11-0846 Suspension de la séance

À la fin de la période de questions, une suspension de la séance du conseil pour quelques minutes a été demandée par la conseillère M^{me} Karine Lechasseur et approuvée à l'unanimité des élus.

Les élus ont quitté leur siège à 20 h 06 et ont repris place à 20 h 15.

24-11-0847 Adoption du procès-verbal

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Karine Lechasseur
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 octobre 2024 soit et il est, par les présentes adopté, le tout en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*.

« ADOPTÉE »

24-11-0848 Centraide des régions du centre-ouest du Québec / Soirée spectacle / Aide financière

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de Centraide des régions du centre-ouest du Québec pour la tenue d'une soirée spectacle à l'Opticentre Saint-Jean-Baptiste au profit de la Fondation de la Cité-des-Jeunes et de Centraide sud-ouest le 30 novembre prochain;

CONSIDÉRANT que les profits de cette soirée seront remis à une fondation locale et un organisme œuvrant sur le territoire de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT que l'événement fera la promotion de talents locaux avec la prestation du Jazz Band de l'école secondaire de la Cité-des-Jeunes;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Karine Lechasseur
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'un montant de 1 050 \$ soit versé à l'organisme Centraide des régions du centre-ouest du Québec, à titre d'aide financière, pour les frais de location de salle dans le cadre de la soirée spectacle au profit de la Fondation de la Cité-des-Jeunes et de Centraide sud-ouest le 30 novembre 2024.

« ADOPTÉE »

24-11-0849 Commandite / Fonds d'aide municipale aux entreprises / Campagne des Fêtes 2024 – Développement Vaudreuil-Soulanges

CONSIDÉRANT la résolution 21-01-007 prévoyant qu'une somme de 250 000 \$, provenant de l'aide financière octroyée par le gouvernement du Québec, soit versée au Fonds d'aide municipale aux entreprises (FAME) et que Développement Vaudreuil-Soulanges (DEV) agisse à titre de gestionnaire de ce fonds;

CONSIDÉRANT qu'il reste une somme approximative de 200 000 \$ audit FAME;

CONSIDÉRANT la demande conjointe de Chambre de commerce et d'industrie de Vaudreuil-Soulanges et DEV à l'effet que la Ville agisse comme partenaire Bronze pour la campagne des Fêtes 2024 – achat local;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Karine Lechasseur
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'un montant de 2 000 \$ soit tiré à même le Fonds d'aide municipale aux entreprises et versé à la Chambre de commerce et d'industrie de Vaudreuil-Soulanges, à titre de partenaire « BRONZE », et ce, conformément aux conditions contenues au contrat intervenu entre Développement Vaudreuil-Soulanges et la Ville daté du 1^{er} février 2021.

« ADOPTÉE »

24-11-0850 Assujettissement au droit de préemption / Lots 1 546 209, 1 546 210, 1 546 263, 1 546 267, 1 546 268, 1 546 270, 1 546 271, 1 546 323, 1 546 324, 1 675 272, 1 675 273, 1 675 274, 1 675 275 et 1 675 277

CONSIDÉRANT que la Ville peut, en vertu de l'article 572.0.1 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c. C-19), exercer un droit de préemption sur tout immeuble qu'elle souhaite acquérir à des fins municipales, à l'exclusion d'un immeuble qui est la propriété d'un organisme public au sens de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ c. A-2.1);

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur, le 7 décembre 2022, du Règlement relatif à l'exercice du droit de préemption sur le territoire de la Ville de Vaudreuil-Dorion (Règlement n° 1830);

CONSIDÉRANT que ce droit ne peut être exercé qu'à la suite de l'inscription d'un avis d'assujettissement au droit de préemption au registre foncier;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soient inscrits, au registre foncier, des avis d'assujettissement au droit de préemption sur les lots et pour les fins municipales ci-dessous mentionnés :

Pour fins d'infrastructure ou équipement collectif et d'espace public, naturel et parc

- 1 546 209 (208, rue Valois);
- 1 546 210 (rue Valois);
- 1 546 263 (196-198, rue Valois);
- 1 546 267 (190, rue Valois);
- 1 546 268 (101-105, avenue Cousineau);
- 1 546 270 (176, rue Valois);
- 1 546 271 (168-172, rue Valois);
- 1 546 323 (160-164, rue Valois);
- 1 546 324 (90, avenue Charbonneau);

Pour fins de logement social, communautaire ou abordable et d'espace public, naturel et parc

- 1 675 272 (72-74, rue Jeannotte);
- 1 675 273 (70, rue Jeannotte);
- 1 675 274 (rue Jeannotte);
- 1 675 275 (60, rue Jeannotte);
- 1 675 277 (56, rue Jeannotte).

« ADOPTÉE »

24-11-0851 Consentement aux travaux / 15, rue Saint-Michel / Lot 6 640 076 / Logements abordables / Toit d'Abord Habitations abordables Vaudreuil-Soulanges / Autorisation de signature

CONSIDÉRANT la résolution 23-11-1066 par laquelle la Ville s'engage à céder, à titre gratuit, les lots 1 675 450 et 1 675 451 situés au 15, rue Saint-Michel à l'organisme à but non lucratif Toit d'Abord Habitations abordables Vaudreuil-Soulanges, conditionnellement à l'obtention d'un financement pour la construction de logements abordables;

CONSIDÉRANT la résolution 24-02-0147 par laquelle la Ville s'engage à contribuer financièrement au projet de construction de logements abordables, notamment en s'engageant à décontaminer lesdits lots avant de les céder à Toit d'Abord Habitations abordables Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT que les lots 1 675 450 et 1 675 451 ont été fusionnés pour devenir le lot 6 640 076;

CONSIDÉRANT que Toit d'Abord Habitations abordables Vaudreuil-Soulanges a obtenu un financement auprès de Desjardins, conditionnel notamment à la décontamination dudit lot 6 640 076, pour la construction de logements abordables;

CONSIDÉRANT que les travaux de décontamination sur le lot 6 640 076 sont en cours;

CONSIDÉRANT que Toit d'abord souhaite débiter ses travaux avant l'obtention d'un rapport de décontamination;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville autorise Toit d'Abord Habitations abordables Vaudreuil-Soulanges à débiter les travaux relatifs à la construction de logements abordables sur le lot 6 640 076, et ce, conditionnellement à :

- la réception d'un certificat d'analyses confirmant la décontamination;
- la signature du formulaire de consentement et au respect des conditions y énumérées;

QUE tous les frais relatifs auxdits travaux soient à la charge de Toit d'Abord Habitations abordables Vaudreuil-Soulanges;

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, le formulaire de consentement pour travaux et tout autre document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

24-11-0852 Règlement hors cour / Recours en dommages / Arbres municipaux

CONSIDÉRANT le recours intenté par la Ville à l'encontre des propriétaires de l'immeuble sis au 223, rue Pinault en raison des dommages causés par l'élagage abusif de deux arbres municipaux;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu, afin d'éviter les frais et les aléas d'un procès, de régler hors cour ce litige;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée l'offre de règlement hors cour en règlement complet et final du recours intenté par la Ville dans le dossier de la Cour du Québec, chambre civile, du district de Beauharnois portant le numéro 760-22-012545-227;

QUE la greffière soit autorisée à signer, pour et au nom de la Ville, un document de transaction substantiellement conforme à celui annexé à la recommandation de la greffière du 30 octobre 2024 ainsi que tout autre document requis afin de donner plein effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

24-11-0853 Mise à jour / Politique de capitalisation des immobilisations

CONSIDÉRANT le niveau atteint par le plan quinquennal d'immobilisations et le budget de fonctionnement de la Ville;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier la Politique de capitalisation afin de majorer le seuil de capitalisation des immobilisations;

CONSIDÉRANT que cette modification vise à limiter les items à capitaliser à un seuil raisonnable compte tenu du volume de transactions à la Ville;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE les seuils suivants de capitalisation soient modifiés comme suit:

- | | |
|--|-----------------------|
| - infrastructures | 10 000 \$ à 25 000 \$ |
| - bâtiments | 10 000 \$ à 25 000 \$ |
| - véhicules | 5 000 \$ à 15 000 \$ |
| - ameublement et équipement de bureau | 5 000 \$ à 10 000 \$ |
| - machinerie, outillage et équipements | 5 000 \$ à 10 000 \$ |
| - autres | 5 000 \$ à 10 000 \$ |

QUE soit approuvée cette mise à jour de la Politique de capitalisation des immobilisations, laquelle entre en vigueur rétroactivement au 1^{er} janvier 2024.

« ADOPTÉE »

24-11-0854 Émission d'obligations / Résolution de concordance et de courte échéance

CONSIDÉRANT que, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 29 667 000 \$ qui sera réalisé le 19 novembre 2024, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts	Pour un montant de
1459	211 300 \$
1515	172 100 \$
1516	152 000 \$
1517	311 900 \$
1525	411 300 \$
1646	541 900 \$
1737	1 821 600 \$
1752	3 479 800 \$
1766	770 284 \$
1784	2 319 000 \$
1755	10 088 216 \$
1686	736 659 \$
1686	835 741 \$
1828	4 569 500 \$
1834	3 245 700 \$

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

CONSIDÉRANT que, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 1646, 1737, 1752, 1766, 1784, 1755, 1686, 1828 et 1834, la Ville souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Karine Lechasseur

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 19 novembre 2024;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 19 mai et le 19 novembre de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (RLRQ, c. D-7);
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

Caisse Desjardins de Vaudreuil-Soulanges
100, boulevard Don Quichotte, bureau 1
L'Île-Perrot (Québec) J7V 6L7

8. que les obligations soient signées par le maire et le trésorier. La Ville de Vaudreuil-Dorion, comme permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authenticateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées;

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2030 à 2034, le terme prévu dans les règlements d'emprunts n^{os} 1646, 1737, 1752, 1766, 1784, 1755, 1686, 1828 et 1834 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq ans (à compter du 19 novembre 2024), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2035 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts n^{os} 1766, 1784, 1755, 1686, 1828 et 1834 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de dix ans (à compter du 19 novembre 2024), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

« ADOPTÉE »

24-11-0855 Dépôt / Liste des mouvements de main-d'œuvre

Le conseil prend acte, conformément au *Règlement en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires* (Règlement n^o 1811), du dépôt de la liste des mouvements de main-d'œuvre datée du 23 octobre 2024 présentée par la directrice du Service des ressources humaines et approuvée par la Direction générale.

24-11-0856 Service de sécurité incendie / Affectation intérimaire au poste de capitaine aux opérations

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection datée du 23 septembre 2024;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Karine Lechasseur

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit autorisée l'affectation intérimaire de M. Mathieu Boutin, lieutenant, au poste de capitaine aux opérations, et ce, dans le cadre d'un remplacement, à compter du 5 novembre 2024 jusqu'au retour à temps complet du titulaire du poste;

QU'au cours de cette période, M. Boutin bénéficie du salaire correspondant à l'annexe « B-1 » (classe 1 – échelon 5) de l'échelle salariale incluse à l'Entente sur les conditions de travail des employés cadres en vigueur, le tout en conformité avec les termes et conditions énoncés à ladite Entente.

« ADOPTÉE »

24-11-0857 Service de l'aménagement du territoire / Rapatriement en régie interne de la patrouille municipale / Négociation et lettre d'entente à intervenir entre la Ville et le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1432 (FTQ) / Autorisation éventuelle de signature

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Karine Lechasseur

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le maire, le directeur général et la conseillère principale en ressources humaines soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, la lettre d'entente à intervenir entre la Ville et le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1432 (FTQ), dans le cadre du rapatriement en régie interne de la patrouille municipale au sein du Service de l'aménagement du territoire.

« ADOPTÉE »

24-11-0858 Octroi de contrat / 401-120-24-41 / Logiciels Microsoft / Autorisation de signature

CONSIDÉRANT que la Ville peut conclure un contrat de gré à gré avec tout fournisseur ou prestataire de services infonuagiques qui est partie à une entente-cadre conclue avec le courtier infonuagique du ministère de la Cybersécurité et du Numérique (MCN), le tout en conformité avec l'article 573.3.2 de la *Loi sur les cités et ville*;

CONSIDÉRANT l'offre de services infonuagiques du fournisseur ITI inc., inscrit au Catalogue du MCN, pour l'abonnement aux logiciels Microsoft;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des technologies de l'information et de la géomatique d'accepter l'entente pour une durée de trois ans;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée l'offre présentée par ITI inc. pour les services infonuagiques de Microsoft d'une durée de trois ans, débutant à la date de signature de l'entente, et ce, pour un montant maximal de 311 833,58 \$, taxes applicables non comprises;

QUE la dépense réelle soit calculée selon la quantité des services rendus en fonction du prix unitaire inscrit à l'entente-cadre n° EC-051001 du fournisseur;

QUE la Ville s'engage à payer à ITQ, à titre de frais de gestion, 2 % du montant facturé taxes applicables non comprises.

« ADOPTÉE »

24-11-0859 Programme d'aide financière aux organismes – Volet subvention aux participants / Ultimate Vaudreuil-Dorion / Inscriptions saison automne 2024 / Remboursement

CONSIDÉRANT le programme d'aide financière aux organismes – Volet subvention aux participants qui prévoit une aide financière à l'inscription ainsi qu'une tarification privilégiée aux familles qui inscrivent plus d'un enfant à une même activité sportive;

CONSIDÉRANT que l'organisme Ultimate Vaudreuil-Dorion a fourni au Service des loisirs et de la culture la liste des participants et que les vérifications appropriées ont été effectuées sur celle-ci;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'une somme de 660 \$ soit remboursée à l'organisme Ultimate Vaudreuil-Dorion pour les frais d'inscription de 37 athlètes pour la saison automne 2024, le tout conformément à la liste soumise.

« ADOPTÉE »

24-11-0860 Octroi de contrat / 401-120-24-47 / Services de conception d'éclairage et de sonorisation pour l'exposition artistique Lumin'art 2024

CONSIDÉRANT l'article 11.1 du *Règlement sur la gestion contractuelle* (Règlement n° 1764) qui prévoit la possibilité de conclure un contrat de gré à gré pour la fourniture de biens et services en sonorisation et intégration visuelle lors d'événements;

CONSIDÉRANT l'offre de services présentée par Evoluson inc.;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Karine Lechasseur
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée l'offre présentée par Evoluson inc. pour les services de conception d'éclairage et de sonorisation pour l'exposition artistique Lumin'art 2024, et ce, pour un montant de 45 400 \$, taxes applicables non comprises;

QUE la dépense réelle soit calculée selon la quantité des biens et des services requis et rendus en fonction des prix unitaires inscrits à l'offre de service du cocontractant.

« ADOPTÉE »

24-11-0861 Adjudication de contrat / Demande de prix n° 401-110-24-41 / Service de gestion, supervision et travaux sur demande pour les systèmes de sécurité des bâtiments municipaux

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'une demande de prix pour le service de gestion, la supervision et les travaux sur demande pour les systèmes de sécurité des bâtiments municipaux, deux soumissions ont été reçues;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérifications, les soumissions reçues sont conformes aux conditions et exigences contenues au document de demande de prix n° 401-110-24-41;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence Leduc Sécurité pour le service de gestion, la supervision et les travaux sur demande pour les systèmes de sécurité des bâtiments municipaux, et ce, pour un montant de 20 350 \$, taxes applicables non comprises, le tout en conformité avec le document de demande de prix n° 401-110-24-41;

QUE la dépense réelle soit calculée selon la quantité des services rendus ou des biens livrés en fonction des prix unitaires inscrits au bordereau des prix de la soumission de l'adjudicataire;

QUE le contrat soit adjugé pour un an, avec une possibilité de quatre années optionnelles renouvelables une année à la fois.

« ADOPTÉE »

24-11-0862 Adjudication de contrat / Demande de prix n° 401-110-24-70 / Fourniture d'agents de sécurité pour un mandat temporaire

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'une demande de prix pour la fourniture d'agents de sécurité pour un mandat temporaire, deux soumissions ont été reçues;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérifications, les soumissions reçues sont conformes aux conditions et exigences contenues dans le document de demande de prix n° 401-110-24-70;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Karine Lechasseur
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence Sécurité XGuard inc. pour la fourniture d'agents de sécurité pour un mandat temporaire, et ce, pour un montant de 41 750 \$, taxes applicables non comprises;

QUE la dépense réelle soit calculée selon la quantité des services rendus ou des biens livrés en fonction des prix unitaires inscrits au bordereau des prix de l'adjudicataire.

« ADOPTÉE »

24-11-0863 Critères d'évaluation et de pondération / Appel d'offres n° 401-110-24-63 / Services professionnels / Plans et devis et surveillance / Travaux d'aménagement de terrains de basketball au 2530, chemin Paul-Gérin-Lajoie

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'établir les exigences et les critères qui seront utilisés dans les évaluations des soumissions ainsi que les méthodes de pondération et d'évaluation fondées sur ces critères;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soient approuvés et entérinés les critères d'évaluation contenus au document préparé par le Service du génie et de l'environnement, en date du 11 octobre 2024, qui seront inscrits dans le document d'appel d'offres public n° 401-110-24-63 à l'égard des services professionnels de préparation des plans et devis et de surveillance pour les travaux d'aménagement de terrains de basketball au 2530, chemin Paul-Gérin-Lajoie.

« ADOPTÉE »

24-11-0864 Dépôt / Rapport d'autorisation des dépenses additionnelles / Ordres de changement n°s 18 et 19 / Appel d'offres n° 401-110-23-R1823/R1827.01 / Entrepreneur général / Infrastructures municipales dans le secteur des boulevards de la Cité-des-Jeunes et de la Gare / Réaménagement de la bretelle de la sortie 2 de l'A-30 direction est

Le conseil prend acte du dépôt du rapport d'autorisation des dépenses additionnelles de l'entrepreneur général liées aux travaux d'infrastructures municipales dans le secteur des boulevards de la Cité-des-Jeunes et de la Gare ainsi qu'au réaménagement de la bretelle de la sortie 2 de l'A-30 direction est (appel d'offres n° 401-110-23-R1823/R1827.01) comprenant les ordres de changement n°s 18 et 19 totalisant un montant de 27 947,37 \$, taxes applicables non comprises, conformément à l'article 13 du *Règlement en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires*.

24-11-0865 Dépôt / Rapport d'autorisation des dépenses additionnelles / Ordre de changement n° 20 / Appel d'offres n° 401-110-22-R1779.02 / Entrepreneur général / Ajout d'unités de désinfection aux ultraviolets et travaux connexes à l'usine de filtration

Le conseil prend acte du dépôt du rapport d'autorisation des dépenses additionnelles de l'entrepreneur général liées aux travaux d'ajout d'unités de désinfection aux ultraviolets et aux travaux connexes à l'usine de filtration (appel d'offres n° 401-110-22-R1779.02) comprenant l'ordre de changement n° 20 totalisant un montant de 10 859,34 \$, taxes applicables non comprises, conformément à l'article 13 du *Règlement en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires* (Règlement n° 1811).

24-11-0866 Dépôt / Rapport d'autorisation des dépenses additionnelles / Ordres de changement n°s 1 et 2 / Appel d'offres n° 401-110-24-R1827.14 / Entrepreneur général / Travaux de reconstruction d'un ponceau situé à la hauteur du 2720, route Harwood

Le conseil prend acte du dépôt du rapport d'autorisation des dépenses additionnelles de l'entrepreneur général liées aux travaux de reconstruction d'un ponceau situé à la hauteur du 2720, route Harwood (appel d'offres n° 401-110-24-R1827.14) comprenant les ordres de changement n°s 1 et 2 totalisant un montant de 15 739,88 \$, taxes applicables non comprises, conformément à l'article 13 du *Règlement en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires* (Règlement n° 1811).

24-11-0867 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-24-R1827.16 / Préachat du système d'ozonation à l'usine de filtration

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour le préachat du système d'ozonation à l'usine de filtration, deux soumissions ont été reçues et par la suite ouvertes le 18 octobre 2024 immédiatement après 11 h;

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions réalisée par GBI Conseils ltée;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérifications, les soumissions reçues sont conformes aux conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-24-R1827.16;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Karine Lechasseur

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence Mabarex inc. pour le préachat du système d'ozonation à l'usine de filtration, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-24-R1827.16;

QUE le montant relatif à l'adjudication du présent contrat soit utilisé aux fins de comparaison entre les soumissions reçues;

QUE le contrat soit adjugé pour un montant de 2 396 332 \$, taxes applicables non comprises, représentant le montant total des articles 1 et 2 inscrits au bordereau des prix de la soumission de l'adjudicataire et que la dépense réelle soit calculée selon la quantité des services rendus ou des biens livrés en fonction des prix unitaires inscrits audit bordereau;

QUE ce contrat et tout ordre de changement dûment autorisé soient financés par le règlement parapluie n° 1827.

« ADOPTÉE »

24-11-0868 Dépôt / Procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme / Réunion du 9 octobre 2024

Le conseil prend acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme qui s'est tenue le 9 octobre 2024.

24-11-0869 PIIA / 401, boulevard Harwood, local 9 / Nouvelle enseigne / Lot 1 545 501 / Zone P2-761 / CCU n° 24-10-0106

CONSIDÉRANT une demande de permis à l'égard de l'immeuble sis au 401, boulevard Harwood, local 9;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable n° 24-10-0106 formulée par le comité consultatif d'urbanisme (CCU) lors d'une réunion tenue le 9 octobre 2024;

CONSIDÉRANT l'analyse du CCU à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.3 du *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)* (Règlement n° 1277), il revient au conseil d'approuver ou non, par résolution, le PIIA;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Karine Lechasseur

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit accepté, à l'égard de l'immeuble sis au 401, boulevard Harwood, local 9, le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à l'installation d'une enseigne à plat au mur, tel que présenté lors de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 9 octobre 2024.

« ADOPTÉE »

24-11-0870 Dérogation mineure / 47, boulevard de la Cité-des-Jeunes / Génératrice en cour avant / Lot 5 397 383 / Zone C3-307 / CCU n° 24-10-0107

CONSIDÉRANT une demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 47, boulevard de la Cité-des-Jeunes;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable n° 24-10-0107 formulée par le comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 9 octobre 2024;

CONSIDÉRANT l'avis affiché à l'hôtel de ville et publié sur le site Internet de la Ville le 18 octobre 2024;

CONSIDÉRANT que les personnes intéressées ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du conseil municipal, relativement à cette demande de dérogation mineure;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée une dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 47, boulevard de la Cité-des-Jeunes, afin d'autoriser un appareil mécanique au sol en cour avant en dérogation à l'article 2.3.6.2.16 du *Règlement de zonage* (Règlement n° 1275) qui prévoit que les appareils mécaniques en cour avant doivent être sur le toit, et ce, sous réserve des conditions suivantes :

- de maintenir en tout temps l'écran végétal existant qui dissimule l'appareil;
- d'ajouter un écran végétal pour dissimuler l'écran dans les portions visibles de la voie de circulation;
- de s'assurer que la relocalisation des conteneurs de matières résiduelles ne nuise pas à la libre circulation des véhicules sur le terrain.

« ADOPTÉE »

24-11-0871 Usage conditionnel / 25, rue Saint-Michel / Construction d'un bâtiment résidentiel de trois étages (18 unités de logement abordable) / Lots 2 659 892, 2 659 893, 2 659 894, 2 659 889, 1 675 491, 1 675 497, 2 659 890, 2 659 891 et 6 444 014 / Zone P1-255 / CCU n° 24-10-0112

CONSIDÉRANT une demande d'approbation d'un usage conditionnel à l'égard de l'immeuble sis au 25, rue Saint-Michel;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable n° 24-10-0112 formulée par le comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 9 octobre 2024;

CONSIDÉRANT l'avis affiché à l'hôtel de ville et publié sur le site Internet de la Ville le 18 octobre 2024;

CONSIDÉRANT que les personnes intéressées ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du conseil relativement à cette demande d'approbation d'usage conditionnel;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée, à l'égard de l'immeuble sis au 25, rue Saint-Michel, la demande d'approbation d'un usage conditionnel afin d'autoriser la construction d'un bâtiment résidentiel de trois étages dont 100 % des unités de logement sont des logements abordables (18 logements).

« ADOPTÉE »

24-11-0872 PIIA / 25, rue Saint-Michel / Construction d'un bâtiment résidentiel de trois étages (18 unités de logement abordable) / Lots 2 659 892, 2 659 893, 2 659 894, 2 659 889, 1 675 491, 1 675 497, 2 659 890, 2 659 891 et 6 444 014 / Zone P1-255 / CCU n° 24-10-0111

CONSIDÉRANT une demande de permis à l'égard de l'immeuble sis au 25, rue Saint-Michel;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable n° 24-10-0111 formulée par le comité consultatif d'urbanisme (CCU) lors d'une réunion tenue le 9 octobre 2024;

CONSIDÉRANT l'analyse du CCU à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.3 du *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)* (Règlement n° 1277), il revient au conseil d'approuver ou non, par résolution, le PIIA;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

QUE soit accepté, à l'égard de l'immeuble sis au 25, rue Saint-Michel, le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la demande de projet de développement résidentiel de 18 logements abordables tel que présenté lors de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 9 octobre 2024.

La conseillère M^{me} Karine Lechasseur propose de reporter la décision sur ce point à la prochaine séance du conseil.

La proposition de report est appuyée par la conseillère M^{me} Diane Morin.

Les conseillères M^{mes} Jasmine Sharma, Karine Lechasseur et Diane Morin se prononcent en faveur de la proposition de report.

Le maire M. Guy Pilon et les conseillers MM. François Séguin, Gabriel Parent et Paul M. Normand se prononcent contre la proposition de report.

Sur la résolution principale, il est RÉSOLU à la majorité des élus présents (M^{mes} Sharma, Lechasseur et Morin ayant voté contre)

QUE soit accepté, à l'égard de l'immeuble sis au 25, rue Saint-Michel, le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la demande de projet de développement résidentiel de 18 logements abordables tel que présenté lors de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 9 octobre 2024.

« ADOPTÉE »

24-11-0873 Dérogation mineure / 330, boulevard Harwood / Réservoir pétrolier hors-sol en cour avant / Lot 1 545 619 / Zone C2-716 / CCU n° 24-10-0113

CONSIDÉRANT une demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 330, boulevard Harwood;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable n° 24-10-0113 formulée par le comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 9 octobre 2024;

CONSIDÉRANT l'avis affiché à l'hôtel de ville et publié sur le site Internet de la Ville le 18 octobre 2024;

CONSIDÉRANT que les personnes intéressées ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du conseil municipal, relativement à cette demande de dérogation mineure;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Karine Lechasseur

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée une dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 330, boulevard Harwood, afin d'autoriser un réservoir pétrolier hors-sol en cour avant en dérogation à l'article 2.3.6.1 du *Règlement de zonage* (Règlement n° 1275) qui ne le permet pas, et ce, conditionnellement à ce qu'un écran opaque soit installé afin de le dissimuler.

« ADOPTÉE »

24-11-0874 Dérogation mineure / 3460, route Harwood / Frontage / Lot 1 830 740 / Zone H1-811 / CCU n° 24-10-0114

CONSIDÉRANT une demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 3460, route Harwood;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable n° 24-10-0114 formulée par le comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 9 octobre 2024;

CONSIDÉRANT l'avis affiché à l'hôtel de ville et publié sur le site Internet de la Ville le 18 octobre 2024;

CONSIDÉRANT que les personnes intéressées ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du conseil municipal, relativement à cette demande de dérogation mineure;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Karine Lechasseur
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée une dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 3460, route Harwood, afin d'autoriser trois lots ayant un frontage respectif de 25 mètres, 33,71 mètres et 42,58 mètres en dérogation à l'article 3.8 du *Règlement de lotissement* (Règlement n° 1273 qui prévoit un frontage minimal de 50 mètres sur la route Harwood.

« ADOPTÉE »

24-11-0875 PIIA / 3212, route Harwood / Bâtiment accessoire commercial / Lot 5 306 034 / Zone C3-815 / CCU n° 24-10-0115

CONSIDÉRANT une demande de permis à l'égard de l'immeuble sis au 3212, route Harwood;

CONSIDÉRANT la recommandation défavorable n° 24-10-0115 formulée par le comité consultatif d'urbanisme (CCU) lors d'une réunion tenue le 9 octobre 2024;

CONSIDÉRANT que les travaux de la résolution 23-12-1141, portant sur le même projet, ne sont pas terminés;

CONSIDÉRANT l'analyse du CCU à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.3 du Règlement n° 1277, le conseil municipal, à la suite de la recommandation du CCU, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit refusé, à l'égard de l'immeuble sis au 3212, route Harwood, le plan d'implantation et d'intégration architecturale d'installation d'un bâtiment accessoire commercial.

« ADOPTÉE »

24-11-0876 Usage conditionnel / 3666, boulevard de la Cité-des-Jeunes, local 20 / Industrie des produits électriques et électroniques (33) / Lot 4 173 981 / Zone C3-1018 / CCU n° 24-08-0087

En conformité avec l'article 361 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, la conseillère M^{me} Karine Lechasseur déclare la nature de son intérêt et s'abstient de participer aux délibérations du conseil sur cette question.

CONSIDÉRANT une demande d'approbation d'un usage conditionnel à l'égard de l'immeuble sis au 3666, boulevard de la Cité-des-Jeunes;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable n° 24-08-0087 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 14 août 2024;

CONSIDÉRANT l'avis affiché à l'hôtel de ville et publié sur le site Internet de la Ville le 15 août 2024;

CONSIDÉRANT que les personnes intéressées ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du conseil relativement à cette demande d'approbation d'usage conditionnel;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée, à l'égard de l'immeuble sis au 3666, boulevard de la Cité-des-Jeunes, local 20, la demande d'approbation d'un usage conditionnel afin d'autoriser l'usage « Industrie des produits électriques et électroniques (33) » inclus dans le groupe I1-Industrie de prestige, et ce, sous réserve des conditions suivantes :

- que soit complétée la plantation obligatoire d'arbres à moyen ou grand déploiement en front des voies publiques;
- que soient complétées les bordures de béton en cour avant du côté de la montée Labossière;
- que soit ajouté du mobilier urbain sur le site (tables, bancs, corbeilles etc.);
- que soient complétés les travaux d'aménagement paysager prévus au devis n° 1950 du 29 août 2024 de Paysagement Trottier.

« ADOPTÉE »

24-11-0877 Comité environnement / Nomination d'un membre citoyen jeunesse

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de devenir un leader régional et provincial en matière environnementale par la mise en place de pratiques exemplaires et novatrices;

CONSIDÉRANT que le comité environnement représente le forum privilégié pour l'étude et la recommandation au conseil de toute question relative aux grands dossiers environnementaux prioritaires;

CONSIDÉRANT la révision des lignes directrices du comité incluant l'élargissement à quatre membres actifs citoyens dont : deux membres citoyens, un membre citoyen jeunesse entre 15 et 25 ans et un membre citoyen corporatif, en vue de favoriser l'écocitoyenneté;

CONSIDÉRANT que le mandat de deux ans de M. Yan Roy, nommé à titre de membre citoyen jeunesse par la résolution 22-02-0098, prenait fin le 6 février 2024;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de pourvoir le poste de membre citoyen jeunesse et que l'appel de candidatures s'est terminé le 4 octobre 2024;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection du 10 octobre 2024;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Karine Lechasseur

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE M^{me} Rita Tanios soit nommée à titre de membre citoyen jeunesse, et ce, pour deux ans, soit du 4 novembre 2024 au 3 novembre 2026;

QUE le conseil remercie chaleureusement M. Yan Roy pour sa contribution au comité environnement de la Ville.

« ADOPTÉE »

24-11-0878 Adoption / Règlement n° 1762-03 / Régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Vaudreuil-Dorion

La greffière mentionne l'objet du règlement.

CONSIDÉRANT que le projet de règlement n° 1762-03 a été déposé à une séance tenue le 21 octobre 2024;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le Règlement n° 1762-03 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement relatif au Régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Vaudreuil-Dorion n° 1762 ».

« ADOPTÉE »

24-11-0879 Avis de motion et dépôt de projet / Règlement n° 1806-11 / Stationnement (RMH 330) / Interdiction d'immobiliser un véhicule routier à l'extérieur d'un espace de stationnement marqué sur la chaussée d'une voie publique

Le conseiller M. Paul M. Normand dépose le projet de règlement n° 1806-11 modifiant le Règlement de stationnement n° 1806 (RMH 330) afin d'ajouter une disposition visant à interdire l'immobilisation d'un véhicule routier à l'extérieur d'un espace de stationnement marqué sur la chaussée d'une voie publique et donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce conseil, le règlement sera présenté pour adoption.

24-11-0880 Autorisation de la Direction générale

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'entériner l'autorisation accordée par la Direction générale apparaissant à la liste datée du 23 octobre 2024.

« ADOPTÉE »

24-11-0881 Dépôt / Avis de proposition / Élaboration d'une Politique de participation et de consultation citoyenne

La conseillère M^{me} Jasmine Sharma dépose un avis de proposition afin que la Ville entame des démarches pour élaborer une Politique de participation et de consultation citoyenne, que soit formé un comité dédié à l'élaboration de cette politique, qui comprend des citoyen(ne)s et au moins un membre indépendant du conseil municipal, afin de s'assurer que la politique soit représentative des intérêts et des attentes de la communauté, que la Ville s'inspire de l'approche adoptée par la Ville de Magog et explore les possibilités d'un accompagnement ou d'un partenariat avec l'École de politique appliquée à l'Université de Sherbrooke et que des sommes soient prévues au budget 2025 pour entreprendre ces démarches, et elle en fait la lecture.

24-11-0882 Dépôt / Avis de proposition / Mise en réserve des lots 1 830 538, 1 834 113 et 1 834 114 (terrains Camping D'Aoust) afin de les intégrer au parc nature Harwood et ainsi en assurer la conservation

La conseillère M^{me} Karine Lechasseur dépose un avis de proposition afin que la Ville :

- conserve le zonage récréatif des lots 1 830 538, 1 834 113 et 1 834 114 (terrains du camping D'Aoust);
- débute les démarches nécessaires afin d'obtenir une subvention du Fonds pour les solutions climatiques et du Fonds de la nature du Canada;
- procède à la mise en réserve des lots 1 830 538, 1 834 113 et 1 834 114 afin de les intégrer au parc nature Harwood et ainsi en assurer la conservation, et elle en fait la lecture.

24-11-0883 Dépôt / Avis de proposition / Visuel lors des séances publiques

La conseillère M^{me} Diane Morin dépose un avis de proposition visant à mandater la Direction générale de la Ville afin qu'elle propose au conseil municipal les meilleures pratiques en matière de projection des résolutions, des images, des plans et du contenu relatif aux dossiers lors des séances publiques, afin que celles-ci puissent être mises en œuvre pour le début de l'année 2025, et elle en fait la lecture.

24-11-0884 Dépôt / Avis de proposition / Tenue d'un référendum concernant le projet de complexe aquatique

La conseillère M^{me} Diane Morin dépose un avis de proposition visant à mandater la Direction générale à mettre en place les structures nécessaires à la tenue d'un référendum concernant le projet de complexe aquatique, et ce, avant que le conseil municipal ne se prononce sur l'engagement financier de la Ville et que les coûts du référendum soient inscrits au budget 2025 pour permettre d'assurer une planification financière transparente et responsable, et en fait la lecture.

24-11-0885 Dépôt / Avis de proposition / Mandat d'accompagnement du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour tenir un atelier sur les rôles et responsabilités des élus et des officiers municipaux avec les élu(e)s et la Direction générale

La conseillère M^{me} Jasmine Sharma dépose un avis de proposition afin que la Direction générale communique avec le représentant de la Direction régionale de la Montérégie du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) afin d'organiser un atelier sur les rôles et responsabilités des élus et des officiers municipaux avec les élu(e)s et la Direction générale, et elle en fait la lecture.

24-11-0886 Dépôt / Avis de proposition / Mandat d'accompagnement de la Commission municipale du Québec afin de dénouer l'impasse au sein du conseil municipal, résoudre les conflits entre élu(e)s, rétablir un climat de confiance au sein du conseil et améliorer la dynamique municipale de Vaudreuil-Dorion

La conseillère M^{me} Jasmine Sharma dépose un avis de proposition afin que le directeur général de la Ville entreprenne des démarches auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et de la Commission municipale du Québec afin d'obtenir un accompagnement pour dénouer l'impasse au sein du conseil municipal, résoudre les conflits entre élu(e)s, rétablir un climat de confiance et améliorer la dynamique municipale de Vaudreuil-Dorion, et elle en fait la lecture.

24-11-0887 Période de questions – Élus

Les membres du conseil ont maintenant la possibilité de soumettre des renseignements ou questions au conseil.

24-11-0888 Période de questions – Citoyens

Tous les citoyens avaient l'occasion de soumettre leurs questions par écrit jusqu'à 15 h aujourd'hui.

Les personnes présentes ont l'occasion de se faire entendre par les membres du conseil.

24-11-0889 Levée de la séance

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Karine Lechasseur
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'à 21 h 54 la séance soit levée.

« ADOPTÉE »

VILLE DE VAUDREUIL-DORION

Guy Pilon, maire

Zoë Lafrance, avocate, OMA
Greffière